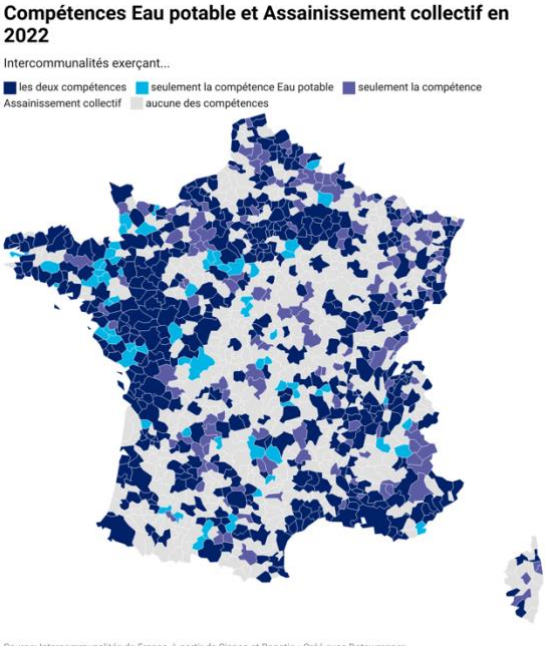
Communiqué de presse
24 janvier 2023

Gestion de l'eau à l'échelle intercommunale :

La moitié des intercommunalités sont compétentes, 8 Français sur 10 sont déjà concernés

À la veille de l'ouverture du Carrefour de la gestion de l'eau auquel sont attendues des annonces du ministre Christophe Béchu, Intercommunalités de France dévoile un nouveau Focus dédié au transfert des compétences Eau potable et Assainissement. Parmi les principaux enseignements de cette étude : 56 % des intercommunalités exercent la compétence Assainissement collectif et 48 % la compétence Eau potable, représentant respectivement 84 % et 81 % de la population française.



Accéder à la carte interactive

D'ici à 2026, toutes les intercommunalités devront exercer les compétences Eau potable et Assainissement collectif. Dans l'optique de cette échéance, Intercommunalités de France propose un état des lieux et une cartographie des intercommunalités déjà compétentes.

Intercommunalités de France plaide pour une gestion intercommunale de la ressource en eau. Alors que la France est confrontée à des sécheresses sans précédents, qu'un milliard de mètres cubes d'eau se perdent en fuites chaque année, et que les besoins d'investissements sur les réseaux d'eau sont évalués à plusieurs milliards d'euros, les enjeux sont trop importants.

Aujourd'hui encore, **11 000 services d'eau potable desservent pour la plupart quelques centaines d'usagers.** La mutualisation et la coopération permises par la gestion intercommunale de l'eau permettront de répondre plus efficacement aux besoins des citoyens et au défi climatique.

Ce Focus propose également une enquête qualitative et des retours d'expériences de territoires préparant le transfert de la compétence. Ils montrent que dans la grande majorité des cas, le transfert de la compétence se fait de manière apaisée.

Accéder au Focus Vers l'exercice intercommunal des compétences Eau potable et assainissement : Surmonter les blocages, tirer les enseignements des transferts réalisés.

Contact presse :

Yoann Jacquet – y.jacquet@adcf.asso.fr – 06 71 50 65 88

À propos d'Intercommunalités de France
Créée en 1989 pour promouvoir la coopération intercommunale en France, l'association représente les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux et les accompagne par la mise à disposition de l'expertise de son équipe technique.
Elle fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques : 17 métropoles, 214 communautés d'agglomération et urbaines, 10 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, 740 communautés de communes.
En savoir plus : www.intercommunalites.fr